

Assurance Visa Assistance en Europe

Objet :

Assistance destinée aux personnes résidant au Maroc lors de leurs déplacements à l'étranger.

Bénéficiaire :

L'assuré, son conjoint et leurs enfants à charge désignés aux conditions particulières.

TERRITORIALITE ET VALIDITE DES GARANTIES:

Les garanties sont acquises à l'étranger dans tous les pays de l'Union Européenne, le Liechtenstein Norvège et la suisse durant des séjours n'excédant pas quatre vingt dix (90) jours.

Prise d'effet Et Durée:

La prise d'effet et la durée du contrat sont fixées aux conditions particulières.

ARENOR

Assurance

POUR TOUTE INFORMATION ET SOUSCRIPTION:

Tel (+212) 39 36 02 59 (+212) 39 36 02 79 (+212) 61 85 07 71

Fax(+212) 39 36 02 66 Email : arenor@menara.ma

www.arenor.net